



CSA EN FORMATION SPÉCIALISÉE

22 octobre 2026

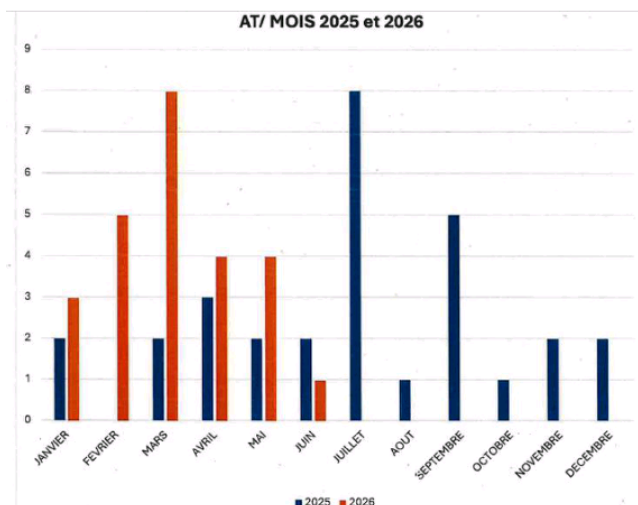
Lors du CSA en formation spécialisée du 22 octobre, plusieurs points ont été abordés, notamment le bilan des accidents de service pour 2025 et le début de l'année 2026, les actions de prévention mises en place au sein de l'établissement ainsi que la validation des registres d'hygiène et de sécurité.

Un bilan des accidents de service qui interpelle !

Les chiffres présentés sont préoccupants, en 2025, 30 accidents de service ont été recensés, représentant un total de 2 799 jours d'absence, soit une moyenne annoncée de 93 jours par accident. **Pour les six premiers mois de 2026, jusqu'au 20 juin, 25 accidents ont déjà été enregistrés, avec 1 464 jours d'absence.**

Les documents présentés montrent que la majorité de ces accidents est liée aux interventions sur les détenus et aux agressions envers les personnels. Ces situations représentent 73 % des accidents en 2025 et 56 % sur la période étudiée en 2026.

Les documents font aussi état de chocs psychologiques et d'une augmentation des blessures à la tête, notamment à la suite de coups portés au visage. Le mois de mars 2026 a notamment connu une hausse importante des accidents par rapport à mars 2025. **Plus globalement, les chiffres sont en augmentation sur la plupart des mois comparés.**



Derrière ces chiffres, ce sont des collègues blessés, des arrêts de travail et des conséquences physiques et psychologiques qui peuvent être lourdes.

Un point a également été consacré aux actions de prévention mises en place au sein de l'établissement.

Pour **FO Justice**, il est essentiel que les risques rencontrés quotidiennement par les personnels soient pris en compte et que les mesures de prévention soient adaptées aux réalités du terrain. Les agressions et les accidents liés aux interventions doivent rester au cœur des préoccupations. La prévention doit permettre d'éviter autant que possible de nouveaux accidents et de mieux protéger les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Registres d'hygiène et de sécurité

Le dernier point concernait la validation des registres d'hygiène et de sécurité. Ces registres permettent aux personnels de signaler les difficultés et les situations présentant un risque pour leur santé ou leur sécurité. Il est donc important que les observations remontées soient prises en compte et donnent lieu, lorsque cela est nécessaire, à des actions concrètes.

FO Justice restera attentif au suivi de ces signalements et aux réponses apportées.

FO Justice CP Béziers continuera de défendre la santé et la sécurité des personnels. Les chiffres présentés rappellent que les risques auxquels les agents sont exposés ne doivent jamais être banalisés.

FO Justice CP Béziers - Le : 8 juillet 2026

